



**3121 - Construction et restructuration
des collèges publics**

**Protocole transactionnel avec la Société
MONDIA Déménagement dans le cadre du
transfert du lycée Couffignal vers le collège
Galilée en bâtiments modulaires à Lingolsheim.**

Rapport n° CP/2015/244

Service gestionnaire :

Direction de l'immobilier et des moyens généraux - Service administratif

Résumé :

Suite à la fermeture du collège Galilée de Lingolsheim en septembre 2014 en raison de désordres structurels sur le bâtiment, le Département du Bas-Rhin a dû transférer les élèves et les équipements du collège vers le Lycée Couffignal à Strasbourg. Dans le cadre des opérations de retour à Lingolsheim, le planning des travaux a nécessité de repousser l'intervention du déménageur - la société MONDIA DEMENAGEMENT - à la dernière minute lui faisant perdre des journées de travail. Le présent rapport vise à conclure un protocole transactionnel avec la société MONDIA DEMENAGEMENT afin de permettre un dédommagement financier partiel de cette entreprise.

Dans le cadre des opérations d'emménagement dans les bâtiments modulaires du collège Galilée à Lingolsheim le Département du Bas-Rhin a conclu avec l'UGAP le 20 février 2015 un contrat pour le déménagement du mobilier et des équipements issus de l'installation provisoire du collège au sein du Lycée Couffignal et du collège Galilée historique. La société MONDIA DEMENAGEMENT a été chargée d'exécuter la prestation.

Les interventions de la société MONDIA DEMENAGEMENT étaient programmées du 16 au 20 février 2015 et du 02 au 06 mars 2015.

Le lundi 16 février 2015, dans un contexte de planning extrêmement contraint avec l'obligation d'ouvrir le collège le lundi 9 mars 2015, la décision opérationnelle de démarrer les travaux de pose d'enrobés dans la cour a été prise au dépend de l'intervention programmée de la société MONDIA DEMENAGEMENT. Les conditions météorologiques favorables et la disponibilité des matériaux ont précipité le choix de pose de l'enrobé. Dès lors aucun accès au nouveau bâtiment n'était alors possible pour MONDIA DEMENAGEMENT. Cette décision a nécessité de repousser au 19 février l'intervention des déménageurs prévue initialement le mardi 17 février 2015 et a eu pour conséquence l'inactivité sur 2 jours de 8 déménageurs de la société MONDIA DEMENAGEMENT. La société MONDIA DEMENAGEMENT prévenue le 16 après-midi n'a pas pu réorganiser ses équipes et a donc perdu les journées de travail du 17 et du 18 février 2015.

La société MONDIA a sollicité la prise en charge par le Département de ces deux journées perdues à hauteur de 3 080 € HT. Après négociation avec les services du Département, elle a accepté de réduire cette prétention à une journée à hauteur de 1 540 € HT, soit 1 848 € TTC.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *accepte la prise en charge par le Département du Bas-Rhin d'une indemnité transactionnelle pour un montant forfaitaire de 1 848 € TTC,*
- *autorise son Président à signer le protocole transactionnel avec la société MONDIA DEMENAGEMENT, joint à la présente délibération.*

Strasbourg, le 18/06/15

Le Président,



Frédéric BIERRY